

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 28 février 2025 à 10h00 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 19 février 2025.

Présent(e)s : M. Jérôme BERNARD, Mme Laëtitia BOURJAT, Mme Stella BSERENI, M. Christian MASSOLA, M. Max TOURVIELHE.

Absent(e)s : Mme Solange BERGERON, M. Clément CHAPEL, Mme Sylvette DAVID, M. Khalid ESSAYAR, M. Aurélien FERLAY, M. Fabrice LARUE, Mme Josiane SANCHEZ, M. Benoît VILLARD.

Excusé(e)s : Mme Agnès AUDIGIER, M. Francis BARRY, M. Philippe BÉCHERAS, M. André BIENNIER, M. Mickaël BOUCHARDON, M. Claude BRUN, Mme Martine CARRIER, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick FRANCOIS, M. Patrick GAUTHIER, M. Gérard GRIFFE, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Jérôme LEBRAT, M. Pierre MAISONNAT, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Grégory MAZET, M. Gilbert MOULIN, M. Christophe MONTBLANC, M. Driss NAJI, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, Mme Christelle REYNAUD, M. Gérard ROBERTON, M. Bruno SENECLAUZE.

Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD,
- M. Jean-Yvon MAUDUIT donne pouvoir à Mme Stella BSERENI.

Assistaient en tant qu'invités : M. Cyrille REBOULET, Mme Victoria BRIELLE, M. Frédéric JACOUTON et Mme Samantha CORVIONE.

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 16
○ Pour : 16
○ Contre : 0
○ Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Christian MASSOLA.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte Numérian et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE NUMÉRIAN

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan comptable M57 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Numérian validés par délibération du 15 décembre 2023 et notifiés par arrêté préfectoral n°07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023, incluant notamment la création de la Régie autonome et le transfert de la compétence industrielle et commerciale de l'EPIC Numérian à la Régie autonome de Numérian au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu que le Conseil syndical initialement convoqué le 11/02/2025 n'a pas atteint le quorum requis ;

L'assemblée délibérante réunit sous la présidence de Jérôme BERNARD, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : **43 073.33€**
- Un excédent reporté de : **3 220.76€**

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 39 852.57€

- Un excédent d'investissement de : **165 063.78€**
- Un déficit des restes à réaliser de : **5 607.49€**

Soit un excédent de financement : 159 456.29€

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

- RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : **DÉFICIT DE 39 852.57€**
- AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : **0€**
- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : **39 852.57€**
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : **EXCÉDENT DE 165 063.78€**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE NUMÉRIAN

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 tel que consigné ci-dessus.
- **AUTORISE** le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 28 février 2025,

Le Président,



Jérôme BERNARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 28 février 2025 à 10h00 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 19 février 2025.

Présent(e)s : M. Jérôme BERNARD, Mme Laëtitia BOURJAT, Mme Stella BSERENI, M. Christian MASSOLA, M. Max TOURVIELHE.

Absent(e)s : Mme Solange BERGERON, M. Clément CHAPEL, Mme Sylvette DAVID, M. Khalid ESSAYAR, M. Aurélien FERLAY, M. Fabrice LARUE, Mme Josiane SANCHEZ, M. Benoît VILLARD.

Excusé(e)s : Mme Agnès AUDIGIER, M. Francis BARRY, M. Philippe BÉCHERAS, M. André BIENNIER, M. Mickaël BOUCHARDON, M. Claude BRUN, Mme Martine CARRIER, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick FRANCOIS, M. Patrick GAUTHIER, M. Gérard GRIFFE, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Jérôme LEBRAT, M. Pierre MAISONNAT, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Grégory MAZET, M. Gilbert MOULIN, M. Christophe MONTBLANC, M. Driss NAJI, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, Mme Christelle REYNAUD, M. Gérard ROBERTON, M. Bruno SENECLAUZE.

Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD,
- M. Jean-Yvon MAUDUIT donne pouvoir à Mme Stella BSERENI.

Assistaient en tant qu'invités : M. Cyrille REBOULET, Mme Victoria BRIELLE, M. Frédéric JACOUTON et Mme Samantha CORVIONE.

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 16
○ Pour : 16
○ Contre : 0
○ Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Christian MASSOLA.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE NUMÉRIAN

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 DE LA RÉGIE AUTONOME DE NUMÉRIAN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan comptable M4 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Numérian validés par délibération du 15 décembre 2023 et notifiés par arrêté préfectoral n°07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023, incluant notamment la création de la Régie autonome et le transfert de la compétence industrielle et commerciale de l'EPIC Numérian à la Régie autonome de Numérian au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu que le Conseil syndical initialement convoqué le 11/02/2025 n'a pas atteint le quorum requis ;

L'assemblée délibérante réunit sous la présidence de Jérôme BERNARD, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : **570 768.85€**
- Un excédent reporté de : **480 412.66€**

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 90 356.19€

- Un excédent d'investissement de : **98 617.94€**
- Un déficit de restes à réaliser de : **69 000€**

Soit un excédent de financement de : 29 617.94€

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

- RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : **DÉFICIT DE 90 356.19€**
- AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : **0€**
- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : **90 356.19€**
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : **EXCÉDENT DE 98 617.94€**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE NUMÉRIAN

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 tel que consigné ci-dessus.
- **AUTORISE** le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 28 février 2025,

Le Président,



Jérôme BERNARD